



MÉTROPOLE DE LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUL, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Christine BERTIN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Objet :

19.02.0011

Budget principal 2019 - Décision
modificative n°1



RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Cette proposition de décision modificative vise à prendre en compte l'avance de trésorerie consentie au CERTA, à hauteur de 30 000 €.

La section de fonctionnement n'est pas impactée par cette décision, son équilibre est maintenu à **79 010 408 €**.

Le niveau de la section d'investissement est rehaussé de 30 000 € et se porte **33 238 143 €**.

En dépense, il est proposé d'augmenter les crédits du chapitre 27 - autres immobilisations financières - de 30 000 €. L'avance sera remboursée. En conséquence, les recettes comptabilisées au chapitre 27 sont également proposées en augmentation de 30 000 €. Bien que remboursée sur deux exercices budgétaires, la totalité de la recette est inscrite dès cette année. Le solde restant sera inscrits en restes à réaliser de recettes pour l'exercice prochain.

En conséquence, je vous propose :

➤ d'approuver cette première décision modificative du budget principal 2019 de la Ville, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu le budget primitif du budget principal 2019 de la ville, adopté par le Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Mr Pierre DUSSURGEY, adjoint délégué;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 21
Votes Contre : 10
Abstention :

- Adopte le projet de décision modificative n°1 du budget principal de la Ville 2018 comme suit :

	Propositions nouvelles	Vote
Fonctionnement		
Dépenses réelles	0 €	79 010 408,00 €
Recettes réelles	0 €	79 010 408,00 €
Investissement		
Dépenses réelles	+30 000,00 €	33 238 143,00 €
- dont dépenses au chapitre 27, compte 2745	+30 000,00 €	
Recettes réelles	+30 000,00 €	33 238 143,00 €
- dont recettes au chapitre 27, compte 2745	+30 000,00 €	

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY